



## Restauration et Entretien

En région des Pays de la Loire



Les cales et les quais sont des éléments de paysage qui ponctuent la Loire de leur architecture minérale. Apparemment très solides, ils résistent cependant mal à l'abandon, à l'absence d'entretien et aux aménagements peu valorisants. Mémoire d'une activité aujourd'hui disparue, ils témoignent d'un trafic commercial important.

**Plusieurs études**, recherches d'archives et expertises ont aussi révélé l'intérêt d'une restauration de ces éléments architecturaux négligés depuis de longues années.

L'objectif du Conservatoire a été de permettre la **préservation** et la **valorisation** dans le respect des valeurs historiques, esthétiques, cognitives et de l'ancienneté des ouvrages.

Convaincu de l'intérêt de maintenir ce patrimoine en bon état, tant pour leur fonction de protection contre les eaux quand cela est le cas, que pour leur utilisation pour des besoins locaux (navigation légère, pêche et lieu de promenade, animation), **le Conservatoire a proposé au Conseil régional et aux Conseils généraux une politique de restauration des cales et des quais ligériens qui répond aux préoccupations de valorisation patrimoniale** (respect des matériaux, de la forme de l'ouvrage, des contextes paysagers, géographiques et historiques).

Dès 1995, la restauration des quais s'est trouvée inscrite au Contrat de plan. Aujourd'hui elle figure au sein du Programme interrégional Loire Grandeur Nature 2000-2006.

## 26 Opérations de restauration en région des Pays de la Loire depuis 1995

### La procédure comprend deux phases :

- une étude préalable obligatoire (voir fiche 1)
- des travaux de restauration (voir fiche 2)

**La maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes.**

### Le Conservatoire propose aux communes

#### ● un accompagnement technique

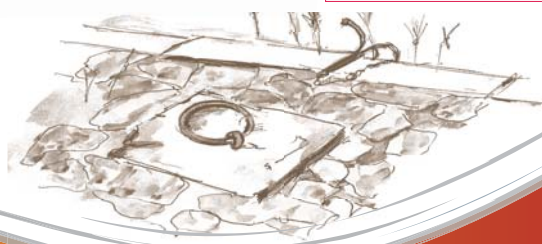
- présentation, aux élus, techniciens et habitants, de la procédure relative à la restauration
- aide à l'élaboration de leur dossier
- suivi des études et des travaux
- visite de sites déjà réhabilités

#### ● des outils de sensibilisation et d'information

- un cahier « Quais et levées de Loire »
- un « Carnet de bord, entretien des quais ligériens »
- une exposition «Quais et levées de Loire»
- des pages sur notre site [www.corela.org](http://www.corela.org)

#### ● un suivi

- synthèse des expériences
- fonds documentaire





## Etude préalable

à la restauration des cales et quais de Loire

### Objectifs

- Remettre en mémoire l'histoire de la construction,
- Constituer un outil d'aide à la décision pour les élus de la commune,
- Mettre en avant l'état actuel des ouvrages,
- Décrire précisément les travaux nécessaires pour la restauration,
- Rassembler les pièces nécessaires à l'attribution des subventions,
- Fournir un cahier des charges pour la réalisation des travaux de restauration.

2 à 3 réunions de présentation et de concertation sont à prévoir afin d'instaurer un dialogue et d'affiner les propositions.

### 4 Pièces justificatives à joindre à la demande (en double exemplaires)

- **Délibération du maître d'ouvrage incluant le coût total de l'étude et le plan de financement**
- **Résultat de la consultation aux entreprises incluant le nom de l'attributaire et sa proposition** (projet, coût de l'étude, délai de réalisation)
- **Attestation d'éligibilité ou non au FCTVA** (Fonds de compensation de la TVA, remboursement intégral ou non à la commune de la TVA deux ans après réalisation des travaux)
- **Cahier des charges incluant :**

#### Le diagnostic de l'ouvrage

- Historique de la construction
- Matériaux et modes de construction
- Descriptif et origine des désordres constatés
- Servitudes grevant le périmètre concerné

#### Le descriptif des travaux envisagés

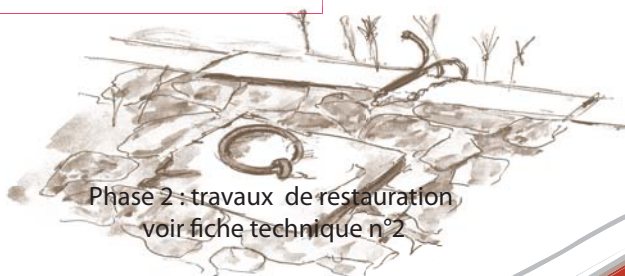
- Localisation précise du secteur concerné (plans de situation et généraux, photos)
- Description précise des techniques et matériaux à utiliser
- Description illustrée de la restauration, avec deux scénarios d'intervention :
  - ~ les actions à mener d'urgence : restauration des parties menaçant péril
  - ~ la restauration des cales et perrés
- Justification des choix retenus
- Devis estimatif
- Plan de financement
- Phasage et échéancier des travaux
- Échéancier des demandes de paiement

### Plan de financement et dépôt du dossier

L'étude préalable est **co-financée à 50 %** par le Conseil régional des Pays de la Loire et par la commune porteuse du projet.

La **demande de subvention** et le dossier contenant les pièces justificatives ci-dessous sont à **adresser** au :

Conseil régional des Pays de la Loire  
Service environnement  
Téléphone. : 02. 28.20.50.00



Phase 2 : travaux de restauration voir fiche technique n°2



## Travaux de restauration des cales et quais de Loire

### Objectifs

- Préserver et valoriser le patrimoine,
- Restaurer les principes de construction,
- Renforcer la sécurité,
- Redonner une solidité à l'ouvrage.

### Plan de financement et dépôt du dossier

#### LES TRAVAUX DE RESTAURATION SONT SUBVENTIONNES PAR :

- **Conseil régional des Pays de la Loire**, 30 % maximum du montant H.T. ou T.T.C. de la dépense subventionnable (si le maître d'ouvrage récupère ou non la T.V.A.).  
Contact : Service Environnement  
Standard : 02.28.20.50.00
- **Conseil général de Loire-Atlantique**, 30 % maximum du montant H.T., des études et/ou des travaux, plafonné à 76 225 € par maître d'ouvrage et par année de programme.  
Contact : Direction des infrastructures maritimes et voies navigables  
Secrétariat : 02.40.99.15.05
- **Conseil général de Maine-et-Loire**, 30 % du montant des travaux plafonné à 300 000 €  
Contact : Service agriculture, aménagement rural et environnement  
Secrétariat : 02.41.81.44.15
- **Diren des Pays de la Loire**, 20 % du montant des travaux  
Contact : Service aménagement sites et paysages  
Standard : 02.40.99.58.00

Les dossiers de demande de subvention sont à adresser, tout au long de l'année, au Conseil régional des Pays de la Loire, au Conseil général de Loire-Atlantique ou de Maine-et-Loire et à la DIREN des Pays de la Loire.

### 6 Pièces justificatives à joindre à la demande (en double exemplaires)

- Délibération du maître d'ouvrage
- Avis et autorisation du Service Maritime de Navigation lorsque les travaux sont envisagés sur le domaine public fluvial
- Désignation du titulaire des travaux (entreprises, montant de l'offre)
- L'étude préalable
- Attestation d'éligibilité ou non au FCTVA (Fonds de compensation de la TVA, remboursement intégral ou non à la commune de la TVA deux ans après réalisation des travaux)
- Note explicative incluant :

#### Les conclusions de l'étude préalable

#### Le descriptif des travaux envisagés

- Localisation précise du secteur concerné (plans de situation et généraux, photos)
- Matériaux et techniques choisis
- Justification des choix retenus
- Devis estimatif
- Plan de financement
- Echanciers des travaux et des demandes de paiement



Phase 1 : étude préalable voir  
fiche technique n°1